



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, **sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.**

Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUUR - M. Christian NAUDIN – Mme Elisabeth PUILANDRE – Mme Annaïg ETIENNE - M. Pierre NORMANT – Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC - Mme Ludivine LEMARCHAND – Mme Antinéa FAMEL - M. Hubert COZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ), Mme Manuëline HARRIVEL (procuration à Mme GUELOU), M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), M. COAT (procuration à Mme la Maire)

Secrétaire de séance : Mme Antinéa FAMEL

DELIBERATION 58/2024

SOLLICITATION DE L'ADAC POUR LA MISSION DE L'ETUDE SUR LA SECURITE ROUTIERE DES LIAISONS DES QUARTIERS DE ST PATERN ET BANVAL VERS LE BOURG DE SAINT AGATHON ET LE CENTRE-VILLE DE GUINGAMP

Mme Thieux-Lavaur expose que la commission travaux et transitions souhaite engager une réflexion sur l'amélioration des conditions de circulation en particulier depuis les quartiers de Banval et Saint-Patern vers le bourg de Saint-Agathon et le centre-ville de Guingamp.

Une analyse de la situation permettrait de connaître la nature et l'ampleur des dysfonctionnements ressentis, mais aussi de préciser les contraintes du site et de mettre en évidence les risques induits par les riverains et usagers de ces quartiers. Il s'agirait, dans un deuxième temps, d'engager une réflexion sur les aménagements possibles.

Entendu l'exposé de Mme THIEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

1. **DECIDE** de solliciter l'ADAC 22 pour la réalisation d'une étude sur les conditions de circulation depuis les quartiers de Banval et Saint-Patern vers le bourg de Saint-Agathon et le centre-ville de Guingamp

DELIBERATION 59/2024

SERVICES TECHNIQUES : ENDUIT DU MUR SE SITUANT DERRIERE LES CONTAINERS ENTERRES

Mme THIEUX LAVAUUR expose que la commission travaux a étudié plusieurs solutions techniques pour l'enduit du mur situé derrière les containers enterrés.

Les solutions de pierres collées ou d'acier corten bien qu'esthétiques n'ont pas été retenues du fait de leur prix élevé. L'enduisage du mur est préféré pour un coût de 1 592.28 € TTC.

Entendu l'exposé de Mme THIEUX LAVAUUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 votes contre : M. COZ, Mme NEDELEC, Mme LEMARCHAND, Mme GUELOU, 3 abstentions : Mme. ETIENNE, Mme PUILANDRE, Mme HARRIVEL)

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer le devis de l'entreprise PEREIRA pour un montant de 1 592, 28 € TTC

DELIBERATION 60/2024

SERVICES TECHNIQUES : FAUCHAGE PAR EPAREUSE – CONTRAT DE 3 ANS

Mme THIEUX-LAVALUR expose que la commune délègue le fauchage des bords de route à une société spécialisée. Les 2 interventions annuelles, prévues fin mai et mi-octobre, concernent 30 km de voies et chemins d'exploitation.

Il est proposé un contrat de 3 ans.

Une entreprise a répondu à la consultation lancée par les services techniques. Les 2 autres entreprises n'ont pas répondu.

DEMA services pour un montant annuel de 14 940 € TTC

Entendu l'exposé de Mme THIEUX-LAVALUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : M. COZ)

- **DECIDE** de retenir la société DEMA services pour un montant annuel de 14 940 € TTC
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer un contrat de 3 ans avec cette société

DELIBERATION 61/2024

SERVICES TECHNIQUES : CONTROLE DES EXTINCTEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – CONTRAT DE 3 ANS

Mme THIEUX LAVALUR expose que le contrôle annuel des matériels de défense contre l'incendie est une obligation.

Le contrat proposé consiste à vérifier, chaque année, la conformité et le bon fonctionnement des extincteurs et des RIA (Robinets d'Incendie Armés) et à réaliser l'entretien et les réparations nécessaires.

Après consultation de 2 entreprises, la société I2PS basée à PLOUFRAGAN a répondu en proposant un contrat de maintenance de 3 ans.

Les prix des prestations de vérification et de maintenance sont détaillés de manière unitaire. La facturation dépendra des prestations effectivement réalisées.

Le prix de l'abonnement est révisé chaque année (+ 3 %).

Les dépannages seront facturés en sus du montant de l'abonnement.

Entendu l'exposé de Mme THIEUX-LAVALUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'entreprise I2PS pour réaliser le contrôle et la maintenance des matériels de défense contre l'incendie.
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer un contrat de 3 ans avec cette société

DELIBERATION 62/2024

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE : RELEVÉ 3 D DES BATIMENTS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme THIEUX LAVALUR expose que les études préalables à la rénovation énergétique du groupe scolaire nécessitent de réaliser un relevé en 3 dimensions des bâtiments.

Deux entreprises ont répondu à la consultation lancée par les services techniques.

- Prigent et Associés pour un montant de 12 222 € TTC
- Quarta pour un montant de 15 420 € TTC

Entendu l'exposé de Mme THIEUX-LAVALUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : M. COZ)

- **DECIDE** de retenir Prigent et Associés pour réaliser le relevé des plans des bâtiments du groupe scolaire pour un montant de 12 222 € TTC
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer le devis correspondant

DELIBERATION 63/2024

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Mme PUILLANDRE expose que par délibération du 22 mai 2024, le conseil municipal a décidé de recruter une ATSEM contractuelle pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2024.

La préparation de la rentrée scolaire ont contraint la commune à recruter cet agent à compter du 27 août 2024 et a lui proposer un contrat du 27 août 2024 au 27 août 2025.

Entendu l'exposé de Mme PUILLANDRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de modifier l'article 1 de la délibération n° 38-2024 du 22 mai 2024 en vue du recrutement d'un agent sur les missions d'ATSEM sur une durée maximum de 1 an à compter du 27 août 2024

DELIBERATION 64/2024

SUBVENTIONS AUX ECOLES : SORTIES PEDAGOGIQUES

M. NAUDIN expose que la commune finance, chaque année, les sorties pédagogiques des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Au titre de l'année 2023-2024, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur d'une augmentation de 1,5% du montant alloué soit 1 300 € pour les sorties de l'école maternelle et 2 150 € pour l'école élémentaire.

Pour l'année 2024-2025, il est proposé de conserver l'augmentation de la participation de la commune de 1,5% soit :

- 1 320 € pour l'école maternelle
- 2 182 € pour l'école élémentaire

Entendu l'exposé de M. NAUDIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de porter la subvention, au titre des sorties pédagogiques, à 1 320 € pour l'école maternelle et 2 180 € pour l'école élémentaire
- **DIT** que la subvention sera versée au vu des factures produites pour chaque activité et jusqu'à épuisement du montant global

DÉCISIONS DE MME LA MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Signature le 4 juillet 2024 d'un devis de la société SONEPAR pour la fourniture de lampes LED pour l'éclairage de la salle des sports pour un montant de 2 114.69 € TTC
- Signature le 3 juillet 2024 d'un devis de la société SONEPAR pour la fourniture de lampes LED pour l'éclairage de la Grande Ourse pour un montant de 3 662.24 € TTC
- Signature le 9 juillet 2024 d'un devis de la société SONEPAR pour la fourniture de lampes LED pour l'éclairage de la Maison des Associations pour un montant de 1 053.74 € TTC
- Signature le 9 juillet 2024 d'un devis de la société SONEPAR pour la fourniture de lampes LED pour l'éclairage du boulodrome pour un montant de 787.75 € TTC
- Signature le 12 juillet 2024 d'un devis de la société Moisan pour la création d'un parking sur le site du tir à l'arc pour un montant de 3 525 € TTC

- Signature le 29 juillet 2024 d'un devis de la société ETIR pour la réalisation de test de perméabilité à l'air des bâtiments du groupe scolaire.
- Signature le 27 août 2024 d'un devis d'Espace Emeraude pour la réparation de la tondeuse KUBOTA pour un montant de 2 164.36 € TTC.

La Secrétaire de séance

Antinéa FAMEL

La Maire

Anne-Marie PASQUIET